

On sait que la pauvreté et le chômage dominant au Canada. On sait que des familles dépendant d'allocations de bien-être social n'arrivent pas à boucler leur budget, avec la pitance publique qu'on leur donne mensuellement et du bout des doigts.

Cela signifie, monsieur le président, que si la famille canadienne—l'unité de base de notre société—n'a pas les ressources financières pour subsister, elle s'effritera de plus en plus, comme cela existe depuis 10 ans, et il en résultera inévitablement un indice de criminalité accru, quelles que soient les sommes que nous investirions pour la réhabilitation des criminels ou pour l'administration de la justice.

Monsieur le président, cela me fait penser à une sorte de cataplasme sur une jambe de bois. Au lieu de s'occuper du problème à cause duquel on a des criminels, des gens qui, par pauvreté ou par l'indigence la plus complète, sont amenés à voler, à se révolter ou à faire partie de mouvements de contestation ou de violence, le gouvernement préfère plutôt s'attaquer à l'effet du problème, soit la hausse de l'indice de la criminalité. Que fait-il alors pour le réduire? Il prend les criminels, les libère sur cautionnement, et n'assure même pas leur réhabilitation, de sorte que la pauvreté et la frustration continuent à s'accroître dans notre société. A la fin, l'indice de criminalité augmente et les criminels, libérés sur cautionnement, restent tout de même des criminels.

Je référerai mes collègues aux réponses que l'ancien ministre de la Justice a données aux questions que j'avais inscrites au *Feuilleton*, et ils verront comment tout cela peut être ridicule, comme je le disais tout à l'heure.

Plus de criminels, comme ceux du pénitencier de Kingston, monsieur le président, ont été condamnés plus de 20 fois, et même la 21^e fois, ont obtenu une libération conditionnelle.

En d'autres termes, la Commission des libérations conditionnelles, c'est de la poudre aux yeux de la part du gouvernement, qui espère cacher ainsi son incapacité à redresser la situation relative à l'administration de la justice. C'est un peu la façon du gouvernement de se débarrasser poliment des criminels, tout en faisant bonne figure, sous prétexte de respecter la personne humaine.

Et parce qu'il n'y a aucune méthode de probation et de contrôle, parce que le criminel est laissé à lui-même, il s'ensuit que l'indice de la criminalité augmente, au Canada, et que la situation continue de s'envenimer.

Monsieur le président, en un mot, il est temps qu'on «dépolitise» la justice et qu'on permette à tous les citoyens d'être traités équitablement devant la justice. Le régime de cautionnement devrait être entièrement révisé, comme je l'ai dit au tout début de mes remarques. Pour celui qui est bien nanti, la détention ne dure pas longtemps, il s'en tire inévitablement. Mais celui qui est démuné doit croupir derrière les lenteurs administratives, parce qu'il n'a pas d'argent pour se payer le cautionnement.

Voilà que l'argent, dans le domaine de la justice, devient un facteur important. Or, s'il est vrai que les Canadiens sont tous égaux et peuvent vivre dans la liberté et la sécurité, il faudrait d'abord que le gouvernement adopte un mécanisme financier, intelligent et moderne, pour faire face aux problèmes actuels de la société, et je veux dire un système de justice distributive.

Il faudrait aussi que le gouvernement mette sur pied—il n'y a pas de prix pour cela—un système de réhabilitation et de probation pour tous les criminels susceptibles d'en bénéficier.

[M. Fortin.]

Il faudrait, enfin que le gouvernement adopte, et ce le plus tôt possible, des mesures visant à la réadaptation des jeunes délinquants, qui sont peut-être les plus négligés et ont le plus besoin de l'attention de la société.

En fait, ces gens n'ont pas de voix; c'est aux députés d'agir en leur nom et de les défendre.

Monsieur le président, j'incite le ministre de la Justice à se pencher sur ce problème et à adopter les mesures qui s'imposent pour mettre de l'ordre dans ce système.

En terminant mes observations j'aimerais signaler que, cet après-midi, un certain député a fait une remarque non seulement désobligeante, mais malhonnête, à l'égard des députés créditistes. Il s'agit du secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Ouellet).

Ce même député, au cours de trois ans, a pris la parole exactement 14 fois, et il se permet de faire des remarques désobligeantes et malhonnêtes sur ses collègues. J'estime que si les gens de sa circonscription savaient que dans trois ans, même à titre de secrétaire parlementaire, il n'a fait que 14 interventions à la Chambre, alors que les députés créditistes en ont fait en moyenne plus de deux par jour, ils seraient en mesure de constater jusqu'à quel point les ministériels sont plus intéressés à faire de la politiciannerie, plutôt que d'administrer véritablement le pays.

D'ailleurs, ce soir encore, comme d'habitude, il brille par son absence. Voilà pourquoi il n'a pas réussi à faire plus de 14 interventions dans trois ans.

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur le président, je crois qu'il ne serait pas à propos de traiter en profondeur du projet de loi actuellement à l'étude.

Je voudrais simplement, en tant que membre de la profession juridique et du comité de la justice et des questions juridiques, établir certains principes généraux qui me semblent faire l'objet de ce projet de loi.

Ce projet de loi a pour but, à mon sens, d'établir un équilibre entre la protection de l'ordre et le traitement qu'il faut infliger à ceux qui enfreignent la loi. Il faut éviter que ce traitement soit empreint d'un esprit de revanche. Il devrait plutôt être caractérisé par un désir de réhabilitation du détenu. Cependant, cet équilibre me semble difficile à atteindre, car les principes en jeu ont, à mon sens, une égale importance.

• (2100)

Cependant, ce projet de loi, dois-je l'avouer, suscite chez moi à la fois de la crainte et de l'espoir.

Il suscite de la crainte parce qu'il me semble donner une importance vraiment exceptionnelle à ceux qui ont enfreint la loi ou se disposent à l'enfreindre. Je ne prétends pas, évidemment, que ceux qui ont commis une ou deux erreurs n'aient pas le droit à une certaine compassion et à une certaine justice. Mais ce que je constate, c'est que souvent les fonds que l'on affecte à la réadaptation de ces gens sont tellement considérables que ce sont ceux qui respectent la loi, ceux qui se font un devoir d'être des citoyens respectueux de la liberté des autres qui, quelquefois, sont privés de l'argent dont ils auraient besoin pour aider davantage la société dans laquelle ils vivent.

Je me souviens qu'il n'y a pas tellement longtemps, dans le cadre d'une initiative locale, j'avais recommandé fortement la mise en marche de deux projets: celui de Cinébec et celui du Conseil des parents. Or, ces deux projets ont été rejetés. Parfois, certaines personnes de ma circons-